

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un le 10 septembre à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle « La Ruche de Candy » sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire.

### **Membres présents :**

Patrice MALCHERE, Françoise LE MER, Philippe GUILLEMET, Estelle BERTÉE, Philippe GUITTON, Yolande CLEMENT, Fabienne COTTÉ, Caroline MAILLARD, Martine ROSSIGNOL Laëtitia SALINGROD, Gilles BOUCHÉ, Sylvain MARTIN.

### **Membres absents excusés**

Fabien BARCQUE Pouvoir à Estelle BERTÉE  
Gérard LENFANT Pouvoir à Martine ROSSIGNOL

**Secrétaire de séance :** Sylvain MARTIN

<i>Nb de Mb afférent au CMI</i>	<i>15</i>	<i>Convocation : 03/09/2021</i>
<i>Nb de Mb en exercice</i>	<i>14</i>	<i>Publication : 17/09/2021</i>
<i>Qui ont pris part à la délibération</i>	<i>14</i>	

## **TAXE D'AMENAGEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 à L. 331-46,  
Vu la délibération du 04/11/2011 mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 3.5 % sur l'ensemble du territoire à compter du 01/03/2012,  
Considérant que l'article L. 331-15 du code de l'Urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être défini par secteur et majoré jusqu'à 20%, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseau ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions,  
Vu la délibération du 02/07/2021 concernant les travaux d'extension des réseaux électriques et de communication à réaliser en vue de l'urbanisation du secteur des Canches route d'Arbonne,  
Vu le plan en pièce jointe matérialisant le secteur considéré,  
Il est proposé sur le secteur des Canches route d'Arbonne matérialisé sur le plan annexé, d'appliquer la taxe d'aménagement au taux majoré de 5.25 %. La majoration financera une part des travaux d'équipement public nécessaire aux futurs habitants à savoir les 9 179.28 € engagés par la commune pour le travaux d'extension des réseaux électriques et de communication.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de modifier le taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

- dans le secteur délimité sur le plan ci-annexé, le taux de la taxe d'aménagement s'établit à 5.25 %
- dans le reste du territoire, le taux de la taxe d'aménagement n'est pas modifié et s'établit à 3.5 %.

## LIGNE DE TRESORERIE

Conformément à la délibération du 12/06/2020 dans laquelle le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € par année civile, ce dernier informe les élus du contrat signé le 8/09/2021 avec la Caisse d'Epargne pour l'ouverture d'une ligne afin de pallier les différés d'encaissement de subventions aux conditions suivantes :

<b>➤ Montant :</b>	200 000 €
<b>➤ Durée :</b>	364 jours
<b>➤ Taux d'intérêt :</b>	Taux fixe de 0,27 %
<b>➤ Mise à disposition de capital :</b>	Par crédit d'office en J pour une demande en J – 1 avant 16h30 [pas de montant mini]
<b>➤ Remboursements des fonds :</b>	Par débit d'office en J pour une demande en J – 1 avant 16h30 [pas de montant mini]
<b>➤ Périodicité de paiement des intérêts :</b>	Mois civil
<b>➤ Calcul des intérêts :</b>	Base de calcul Exact/360
<b>➤ Frais de dossier :</b>	250 €
<b>➤ Commission d'engagement :</b>	Néant
<b>➤ Commission de gestion :</b>	Néant
<b>➤ Commission de mouvement :</b>	Néant
<b>➤ Commission de non-utilisation :</b>	0,07 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.
<b>➤ Commission de multi-index :</b>	néant

Des crédits vont être inscrits par une décision modificative à suivre pour le paiement des frais de dossier et des intérêts.

## FINANCES

Compte-tenu des dépenses suivantes

- Changement du mobilier du bureau du directeur de l'école (armoire – bureau – fauteuil pour 1 269 € TTC)
- Majoration de 1 080 € TTC du devis d'installation d'un parcours de santé (surcoût pour l'utilisation d'un matériel hydraulique plus performant compte-tenu de la nature du sol et la nécessité d'être en conformité avec les normes de sécurité pour le scellement des agrès)

Il est nécessaire de transférer des crédits,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Dépenses d'investissement</b>	
Compte	Montant	Compte	Montant
6615 Intérêts ligne de trésorerie	+ 500	2183 Opération 25 Matériel PVE	- 1 000
627 Frais de dossier ligne de trésorerie	+ 250	21538 Réseau éclairage public	- 6 000
6232 Fêtes et cérémonies	-750	2188 Parcours de santé	+ 6 000
		2188 Opération 24 Mobilier école	+ 1 000

Madame Laetitia SALINGROD, en charge du dossier du parcours de santé, précise aux élus que la société retenue LUDISPORTS prend à sa charge les protections en alu hautes et basses des poteaux en bois. Le coût global du projet est donc de 26 025.64 € TTC ; pour mémoire une demande d'aide au financement a été déposée auprès de la Région mais le Conseil Municipal a décidé le 02/07/2021 que l'opération serait réalisée quel que soit le montant des subventions.

## C.A.P.F. – COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE

### Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

La Convention Territoriale Globale qu'il est proposé de signer aux communes et à la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, est une démarche et non un dispositif.

Ce nouveau cadre contractuel doit permettre de : Définir une politique favorisant la vie des familles ; Garantir une équité territoriale dans l'offre ; Partager un plan d'actions adapté aux besoins ; Optimiser l'organisation et le fonctionnement des services ; Organiser le pilotage du projet.

Les champs d'action visés dans le cadre de la C.T.G sont les suivants : Petite enfance ; Enfance et jeunesse ; Parentalité – Animation de la vie sociale ; Accueil et information des publics – Accès aux droits ; Logement – Cadre de vie.

Au cours des mois de mars et avril 2021 ont été organisés 5 ateliers sur ces thématiques ayant pour objectif de présenter un diagnostic partagé, poser un état des lieux de l'existant, proposer des axes de développement. La Caisse d'Allocations Familiales, la communauté d'agglomération et chacune des communes du territoire étaient représentées lors de ces ateliers. Il est à rappeler que l'ensemble de ces ateliers ont été réalisés en visio-conférence en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.

#### Principaux axes de développement présentés dans le diagnostic partagé :

Objectifs généraux	Accentuer la collaboration intercommunale Proposer des services adaptés aux besoins des habitants
Petite enfance	Adapter les services aux besoins des familles de jeunes enfants Soutenir les professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant Développer le soutien à la parentalité Sensibiliser et accompagner les situations de handicap chez le jeune enfant
Enfance - Jeunesse	Mobiliser les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative Développer les dispositifs d'accueil adaptés aux différents publics enfants/jeunes de manière harmonieuse et équitable sur l'ensemble du territoire Accompagner la jeunesse dans ses démarches et dans son développement Encourager l'initiative et la participation des jeunes dans la vie de la « cité » Encourager l'inclusion des publics porteurs de handicap
Parentalité – Animation de la vie sociale	Informers les parents dans leur rôle parental, sur l'ensemble du territoire Accompagner les parents dans leur quotidien Développer l'offre d'animation de la vie sociale sur le territoire
Accueil et information des publics – Accès aux droits	Cibler et identifier les publics dans leurs besoins d'informations et d'accompagnement à l'accès aux droits Optimiser et moderniser les ressources d'accès aux droits pour les habitants
Logement – Cadre de vie	Renforcer la collaboration intercommunale sur les questions de l'habitat Favoriser le développement de l'offre locative et faciliter l'accès à la propriété des jeunes Agir sur les problématiques sociales liées au logement en s'appuyant sur la Caf Soutenir l'encadrement de l'accueil des gens du voyage et accompagner les familles

Suivant ces axes est présenté un Plan d'action pour l'établissement initial de la CTG, soit 9 fiches actions :

- Favoriser le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire pour répondre aux besoins des familles
- Favoriser la continuité et la cohérence éducative auprès des mineurs du territoire
- Développer l'information, l'accompagnement et la prévention en direction des jeunes du territoire (11-17 ans)
- Favoriser l'accueil et l'accompagnement des publics en situation de handicap

- Développer les actions visant le soutien et l'accompagnement au rôle de « parent »
- Favoriser le lien social à travers l'animation de la vie sociale sur le territoire
- Renforcer et structurer l'accès aux droits et contribuer à l'inclusion numérique
- Développer les aires d'accueil des gens du voyage
- Favoriser le développement harmonieux de l'habitat et du logement sur le territoire

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à :

- Signer la convention territoriale globale 2021-2025 avec la C.A.F.
- Effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant

La formalisation de la validation de la convention interviendra courant octobre et réunira l'ensemble des parties prenantes (CAF, CAPF, Communes).

La signature protocolaire aura probablement lieu en ouverture du Conseil Communautaire du 21/10/2021.

### Accueil de loisirs

Pour l'accueil de loisirs, la C.A.P.F a uniquement compétence pour le centre implanté à Cély en Bière. Tous les enfants du territoire ont accès à cette structure mais avec un tarif différencié selon le domicile de la famille. Pour les Achérois il est appliqué le tarif extérieur de 30 € par jour et par enfant.

La C.A.P.F. propose la signature d'une convention par laquelle la commune d'Achères prendrait à sa charge la différence entre le tarif C.A.P.F et le tarif extérieur soit entre 14 et 27 € par jour et par enfant selon le quotient familial et le nombre d'enfants.

Considérant que la commune d'Achères la Forêt propose aux familles Achéroises un accueil de loisirs sur son territoire avec une amplitude de tarifs entre 6,30 € et 19,80 €,

Considérant l'impact financier possible d'un tel accord,

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas signer cette convention.

## PERSONNEL COMMUNAL

### Etat au 01/09/2021

Il est fait un point sur les agents en activité au 1<sup>er</sup>/09/2021.

Par ailleurs

- Sandra GOISLOT qui était détachée à la commune de Saint Pierre les Nemours depuis le 16/11/2020 a demandé sa mutation dans cette même commune. Elle sera donc radiée des effectifs d'Achères au 16/11/2021
- Ludivine TILLAND a pris son poste de secrétaire générale adjointe au 01/09/2021 en remplacement de Flora BOURDONCLE radiée des effectifs d'Achères à la même date.

## Rémunération des agents

Sur proposition de la commission du personnel du 12/07/2021,  
Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la nouvelle grille de rémunération des agents sous contrat pour une activité dite « saisonnière »

① pour les agents à temps de travail > 15 h/semaine

A l'embauche	113 % du SMIC
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années de contrat	116 % du SMIC
4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> années de contrat	118 % du SMIC
6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> années de contrat	120 % du SMIC
A partir de la 8 <sup>ème</sup> année	122 % du SMIC

② pour les agents à temps de travail < à 15 h/semaine

A l'embauche	117 % du SMIC
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années de contrat	118 % du SMIC
4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> années de contrat	119 % du SMIC
6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> années de contrat	120 % du SMIC
A partir de la 8 <sup>ème</sup> année	123 % du SMIC

## **AGENDA**

SEPTEMBRE	Mardi 14	19 h	Commission Communication
	Samedi 18	10 h	Opération Forêt' belle
	Samedi Dimanche 19		Journée du patrimoine
	Lundi 20	18h30	Commission NOEL
	Samedi 25	Matin	Accueil des nouveaux Achérois
OCTOBRE	Samedi 2	10 h	Commission d'urbanisme
	Vendredi 15	20 h	Conseil Municipal

## **INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

### Travaux

Monsieur Philippe GUITTON informe des travaux réalisés cet été :

- changement fenêtres et porte classe informatique
- peinture école et restaurant scolaire
- peinture de l'abri-voyageurs de MEUN et des bornes fontaines

Travaux prévus fin octobre : changement de toutes les baies vitrées de la classe CP

### **Communication**

Madame Estelle BERTEE :

- invite les élus à participer à la commission du 14/09 et à suggérer des thèmes pour le bulletin d'informations municipales publié en janvier 2022
- rappelle que la commune participe aux journées du patrimoine par la mise en place d'un circuit pédestre de découverte des commerces et artisans d'antan. La remise du livret s'effectuera la semaine prochaine sur réservation préalable (à ce jour 17 familles ont réservé pour 28 participants)

### **Marché local**

Madame Laétitia SALINGROD informe les élus du prochain lancement d'un sondage auprès de la population pour connaître leur intérêt à la mise en place d'un marché hebdomadaire.

### **Jeu de l'été**

Madame Caroline MAILLARD souhaiterait avoir un retour sur le jeu sportif de l'été mis en place début juillet à Meun ; les panonceaux mis en place seront enlevés à la mi-septembre.

### **Voirie**

Madame Martine ROSSIGNOL regrette la gestion chaotique du chantier de réfection de la chaussée de la rue du Closeau cet été. Monsieur le Maire rappelle que ces travaux étaient à l'initiative et gérés par le Département ; la Municipalité, bien qu'ayant mis en place une communication avec les riverains et une organisation avec le SMECTOM, a aussi subi les désordres et fait de son mieux pour en réduire les conséquences. Il précise aussi que l'Agence Routière Départementale a affirmé que les matériaux du revêtement choisi étaient le meilleur compromis en agglomération.

*La séance est levée à 21h05*